



Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – NORVÈGE*

Depuis le 12 février 2022, les dernières restrictions sanitaires encadrant les déplacements vers la Norvège ont été levées. Le gouvernement Norvégien n'impose plus d'obligation de présenter certificat de vaccination ou test négatif pour entrer sur son territoire.

Seules les personnes se rendant au Svalbard doivent présenter un test négatif (PCR ou antigénique) réalisé avant le voyage et se faire tester à leur arrivée sur place.

Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

Passez de très belles vacances !



*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

† Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponibles sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 02/07/2022, TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.